



MISSION LOCALE
réseaux pour l'emploi
Pays de Lorient

GJ

GARANTIE
JEUNES



LIBÉRER LES POTENTIELS !

La GARANTIE J

La Garantie Jeunes, c'est quoi ?

C'est un dispositif expérimental qui propose un parcours dynamique intensif d'accès vers l'entreprise, d'une durée d'un an.

L'accompagnement est effectué par des conseillers spécialisés et vise l'autonomie sociale et professionnelle, en s'appuyant sur un réseau composé de partenaires et d'entreprises.

Une allocation de 461,72 euros vous est versée chaque mois, en contrepartie de votre investissement dans le dispositif.

Pour en bénéficier, vous devez :

- être âgé(e) entre 18 et 25 ans,
- ne pas être scolarisé(e),
- ne pas être en emploi,
- ne pas être en formation,
- ne pas avoir de soutien financier familial,
- avoir des ressources inférieures au plafond du RSA (452€/mois),
- être motivé(e) et volontaire pour faire des expériences professionnelles en entreprise.

Les demandes de dérogation sont étudiées en commission.

JEUNES en détail

Comment ?

- 1. Une fois votre dossier approuvé par une commission, vous signez un contrat d'engagement réciproque avec la Mission Locale.**
- 2. Vous démarrez par 5 semaines de collectif pour :**
 - prendre confiance,
 - repérer vos qualités et vos capacités,
 - aller vers l'entreprise,
- 3. Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pendant 12 mois pour :**
 - soutenir vos démarches,
 - vous informer et vous conseiller sur tous les sujets de la vie quotidienne : logement, mobilité géographique, accès aux droits, santé, citoyenneté, etc...
- 4. Vous vous engagez à passer un minimum de 4 mois en entreprise** par le biais de stages, visites, contrats de travail, bénévolat, service volontaire européen, etc...
- 5. Vous bénéficiez chaque mois d'une allocation mensuelle** (indexée sur le RSA) **d'un montant de 461,72 euros** (uniquement en cas de respect de vos engagements).

La GJ, c'est la stratégie de ma réussite !



MISSION LOCALE
réseaux pour l'emploi
Pays de Lorient

LIEUX

La Garantie Jeunes est déployée dans 2 communes
du pays de Lorient : **Lorient et Hennebont.**

Votre site de rattachement est défini en fonction de votre
date d'entrée et de votre commune de résidence.

Parlez-en à votre conseiller !

